



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20190617-BUR-AG-19-036-  
DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

*Bureau du 17 juin 2019*

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Organisation de visites du stade Armand Cesari par l'Office du Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia**

L'an deux mille dix-neuf, le 17 juin à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

**ETAIENT PRESENTS** : François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Louis POZZO DI BORGIO, Guy ARMANET, Jean-Louis MILANI, Serena BATTESTINI.

**ABSENTS** : Pierre-Michel SIMONPIETRI, Julien MORGANTI, Gilles SIMEONI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Noël LUIGGI, Françoise VESPERINI.

**Nombre de membres composant le Bureau : 13**

**Nombre de membres en exercice : 13**

**Quorum : 7**

**Votants : 7**

**Pour : 7**

**Contre : 0**

**Monsieur François TATTI ouvre la séance.**

Bureau du 17 juin 2019

**OBJET : Organisation de visites du stade Armand Cesari par l'Office du Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2019-04-29-003 du 29 avril 2019 portant homologation du stade Armand Cesari à Furiani ;

Considérant la demande de l'Office du Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia consistant à inclure une visite du stade Armand Cesari dans son circuit de visite autour de Furiani ;

Vu le rapport n°20190617 / 93 présenté ce jour au Bureau ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**AUTORISE**  
**(A l'unanimité)**

L'Office de Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia à mettre en place des visites guidées au stade Armand Cesari durant la saison touristique 2019 ;

**AUTORISE**

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification**